

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

MINISTÈRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Cette publication a été réalisée par le ministère de la Langue française en collaboration avec la Direction des communications.

Une version accessible de ce document est offerte en ligne.
Il est possible d'obtenir, sur demande, une version adaptée.

Pour toute information :

Direction des communications
du ministère de la Langue française
1^{er} étage, 1.421
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Courriel : communic@mce.gouv.qc.ca

Site Web : www.quebec.ca/gouvernement/ministeres/langue-francaise

Dépôt légal – Septembre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-02111-2 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2025

MESSAGE DU MINISTRE



Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*, je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère de la Langue française.

Il s'agit d'une présentation des résultats obtenus au regard des engagements et des objectifs du Ministère ainsi que ses principales réalisations pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2025. Vous pourrez constater que les actions mises en valeur en 2024-2025 sont la concrétisation de l'engagement du gouvernement du Québec envers la langue française.

Parmi nos réalisations notables, nous avons déposé le projet de loi sur l'intégration à la nation québécoise et le premier rapport annuel sur l'application de la *Charte de la langue française*, édicté le *Règlement modifiant principalement le Règlement sur la langue du commerce et des affaires* et lancé la campagne publicitaire *Ça*, qui a touché une grande partie de la population québécoise.

Je tiens à souligner le professionnalisme et la rigueur du personnel et de l'équipe de direction du Ministère dans l'accomplissement de notre mission ainsi que la précieuse collaboration des partenaires du ministère de la Langue française. C'est en effet par l'engagement de l'ensemble des parties prenantes que nous pourrions soutenir l'essor de la langue française.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ministre de la Langue française,

Jean-François Roberge

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur le Ministre,

C'est avec beaucoup de fierté que je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère de la Langue française pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2025. Il a été rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique* et à celles de la *Charte de la langue française*.

Ce rapport expose les réalisations et rend compte des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans le cadre de son Plan stratégique 2023-2027 et de ceux pris dans son Plan d'action de développement durable 2024-2025. Il contient par ailleurs de l'information relative à l'utilisation des ressources ainsi que la reddition de comptes découlant des exigences législatives et gouvernementales. Les résultats sont au rendez-vous, comme en témoignent les faits saillants et le dépassement de nos cibles.

Je tiens à remercier tous les membres du personnel du Ministère, sans qui les réalisations dont fait état le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* n'auraient été possibles. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des employées et des employés qui croient à notre mission et qui investissent leur savoir et leurs compétences au service de nos objectifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La sous-ministre de la Langue française,

Juliette Champagne

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère de la Langue française ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

Juliette Champagne

Sous-ministre de la Langue française

Québec, septembre 2025

RAPPORT DE VALIDATION



Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* du ministère de la Langue française pour l'exercice terminé le 31 mars 2025.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le *Rapport annuel de gestion 2024-2025* incombe à la direction du ministère de la Langue française. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Cet examen a été réalisé conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le rapport annuel de gestion.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards, importante, plausible et cohérente.

Raymond Chabot Grant Thornton & Co. S.E. N.C.R.L.

Raymond Chabot Grant Thornton

Par : Vincent Cartier, CPA- Associé – Conseil en management

TABLE DES MATIÈRES

1. L'ORGANISATION	1
1.1 L'organisation en bref	1
1.2 Faits saillants	3
2. LES RÉSULTATS	6
2.1 Plan stratégique	6
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	12
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	13
3.1 Utilisation des ressources humaines	13
3.2 Utilisation des ressources financières	16
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	17
4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES	18
4.1 Gestion des effectifs	18
4.2 Développement durable	19
4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	21
4.4 Accès à l'égalité en emploi	21
4.5 Allègement réglementaire et administratif	23
4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	24
4.7 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	26

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Au service de la société québécoise, le ministère de la Langue française a pour mission de promouvoir, de valoriser et de protéger la langue française et son statut et de veiller à l'exemplarité de l'État.

Conformément à sa mission, le Ministère propose les orientations du gouvernement définissant l'aménagement linguistique du Québec ainsi que les politiques gouvernementales en matière de langue française. Par ailleurs, il soutient et accompagne les organismes de l'Administration¹ auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État dans l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu de la *Charte de la langue française* (Charte).

Vision

Une organisation engagée qui assure la vitalité de la langue française.

Responsabilités

En vertu de la *Charte*, le ministre est chargé de responsabilités propres pour lesquelles le Ministère le seconde, notamment :

- Promouvoir, valoriser et protéger la langue française et son statut ;
- Favoriser l'établissement et le maintien de conditions porteuses d'avenir pour la langue française ;
- Conseiller le gouvernement sur toute question relative à sa mission ;
- Saisir le gouvernement de toute intervention qu'il juge nécessaire à l'établissement ou au maintien des conditions porteuses d'avenir pour la langue française ;
- Élaborer et proposer au gouvernement les grandes orientations définissant l'aménagement linguistique du Québec ainsi que les actions du gouvernement, de ses ministères et des autres organismes de l'Administration en matière de langue française ;
- Participer à la coordination des mesures que l'Administration met en œuvre en matière de langue française ;
- Être consulté dans l'élaboration de toute mesure ou décision ministérielle, lorsqu'une telle mesure ou une telle décision est susceptible d'avoir une incidence sur la langue française ou son statut et, chaque fois qu'il le juge opportun, donner son avis sur une telle mesure ou une telle décision ;

1. L'Administration englobe tous les ministères et organismes gouvernementaux et municipaux qui sont assujettis aux obligations prévues dans la *Charte de la langue française* en matière d'exemplarité. Ces organismes sont énumérés à l'annexe 1 de la *Charte de la langue française*.

- Veiller à la cohérence de l'action de l'Administration en matière de langue française et à sa conformité aux dispositions de la *Charte* ;
- Soutenir et accompagner les ministères, les organismes gouvernementaux et les organismes municipaux auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État dans l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu de la *Charte* ;
- Favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine linguistique francophone du Québec ;
- Apporter son soutien et collaborer aux travaux des différents ministères visant la francisation, notamment dans le milieu scolaire et dans les milieux de travail ;
- Élaborer des politiques, des programmes et d'autres mesures propres à l'accomplissement de sa mission, en assurer la mise en œuvre et en coordonner l'exécution, le suivi et la révision ;
- Accorder des prix ou des reconnaissances soulignant la contribution exceptionnelle de personnes ou d'organisations dans le domaine linguistique.

En plus des responsabilités mentionnées précédemment, le ministre est chargé d'autres responsabilités pour lesquelles le Ministère le seconde, notamment :

- Élaborer et proposer au gouvernement des programmes de coopération avec la population canadienne d'expression française à l'extérieur du Québec et en assurer la mise en œuvre ;
- Appliquer la *Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques* et l'exercice de certains pouvoirs et devoirs qui y sont prévus ;
- Appliquer la *Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec*.

Contexte de l'organisation

Création du Ministère

Le ministère de la Langue française a été créé le 1^{er} juin 2022, subséquentement à la sanction de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (LQ 2022, chapitre 14). La Loi vient modifier la *Charte de la langue française*, adoptée en 1977, pour assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec.

Organismes du portefeuille

Le portefeuille du Ministère compte l'Office québécois de la langue française (OQLF), auquel est administrativement rattachée la Commission de toponymie, et le Centre de la francophonie des Amériques (CFA). La reddition de comptes de l'OQLF, y compris celle de la Commission de toponymie, est présentée dans leur rapport annuel de gestion. La reddition de comptes du CFA est présentée dans son rapport d'activités annuel.

Chiffres clés

Chiffres clés 2024-2025

Chiffres clés	Description
116	Effectifs du Ministère au 31 mars 2025 (emplois réguliers et occasionnels)
28,7 M\$	Budget de dépenses du Ministère
1 786	Organismes de l'Administration qui reçoivent du soutien et de l'accompagnement du Ministère
814	Demandes écrites des ministères et organismes de l'Administration traitées
364	Projets soutenus en matière de valorisation, de promotion et de protection de la langue française ainsi qu'en appui à la francophonie canadienne
9,3 M\$	Dépenses des programmes d'aide financière en matière de valorisation, de promotion et de protection de la langue française ainsi que des projets financés en appui à la francophonie canadienne

1.2 Faits saillants

Plan pour la langue française

C'est dans le but de freiner, d'arrêter, puis d'inverser le déclin du français au Québec que le Groupe d'action pour l'avenir de la langue française, composé de M. Jean-François Roberge, ministre de la Langue française, M^{me} Christine Fréchette, alors ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M. Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur, M. Bernard Drainville, ministre de l'Éducation, et M^{me} Martine Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, a dévoilé le 28 avril 2024 son Plan pour la langue française (Plan).

Accompagné d'un investissement de 603 millions de dollars sur cinq ans, le Plan prévoit la mise en œuvre de 21 mesures regroupées en six axes d'intervention : statut de la langue française, immigration, culture, enseignement supérieur, maîtrise du français ainsi que valorisation et rayonnement de la langue française. Ces mesures sont portées par les six ministères ayant pris part à l'élaboration du Plan. Plusieurs autres ministères et organismes sont également partenaires dans la mise en œuvre de ces mesures.

Dans le cadre du Plan, le ministère de la Langue française s'est engagé à réaliser les mesures suivantes :

- Réaliser annuellement une étude portant sur la situation linguistique au Québec, en partenariat avec l'Institut de la statistique du Québec ;
- Promouvoir et faire rayonner la recherche, l'innovation et les publications scientifiques en français ;
- Promouvoir le développement économique avec les communautés francophones canadiennes et étrangères ;
- Augmenter les efforts de communication en matière de langue française ;
- Rendre disponible en ligne du matériel visant à sensibiliser les jeunes, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, à la langue française.

Projet de loi sur l'intégration à la nation québécoise

Le Ministère a piloté les travaux entourant le projet de loi n° 84 sur l'intégration à la nation québécoise, lequel a été déposé à l'Assemblée nationale le 30 janvier 2025. Ce projet de loi a pour objet d'établir le modèle québécois d'intégration nationale, lequel favorise la vitalité et la pérennité de la culture québécoise en tant que culture commune et vecteur de cohésion sociale ; une culture dont la langue française est le principal véhicule et qui permet l'intégration et la participation de toutes et tous à la société québécoise.

Dépôt du premier rapport annuel sur l'application de la *Charte de la langue française*

Le Ministère, en collaboration avec les organismes de l'Administration, a déposé à l'Assemblée nationale en septembre 2024 le tout premier rapport annuel sur l'application de la *Charte* dans les organismes de l'Administration autres que les institutions parlementaires.

Conformément à l'article 156.4 de la *Charte*, ce rapport présente les résultats de la collecte de renseignements effectuée auprès de quelque 2 000 organismes de l'Administration. Il met en lumière les efforts déployés par ceux-ci dans l'utilisation, la promotion, le rayonnement et la protection du français.

Règlement sur la langue du commerce et des affaires

Le *Règlement modifiant principalement le Règlement sur la langue du commerce et des affaires* a été édicté par le gouvernement et publié à la *Gazette officielle du Québec* le 26 juin 2024.

Ce règlement traite de l'utilisation des marques de commerce rédigées dans une autre langue que le français sur les produits ainsi que dans l'affichage public et la publicité commerciale, de l'affichage public des noms d'entreprises qui comportent une expression tirée d'une autre langue que le français et apporte des clarifications au sujet des règles en vigueur depuis le 1^{er} juin 2023 concernant les contrats d'adhésion, conformément aux exigences de la *Charte* telle que modifiée par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*.

Partenariat Québec-France sur la découvrabilité des contenus scientifiques francophones

Mis sur pied et coordonné par le ministère de la Langue française, avec la collaboration du Fonds de recherche du Québec et du ministère de l'Enseignement supérieur, le Partenariat Québec-France sur la découvrabilité des contenus scientifiques francophones découle des priorités annoncées lors de la 21^e Rencontre alternée des premiers ministres québécois et français, durant laquelle les premiers ministres ont signé la Déclaration commune sur la langue française. Les objectifs principaux du partenariat, tels qu'ils sont inscrits dans la feuille de route, sont notamment de favoriser la découvrabilité des contenus scientifiques francophones sur Internet, de soutenir la production et la diffusion de contenus francophones en valorisant le français comme langue du savoir et de pratique scientifique ainsi que de soutenir les conditions d'émergence d'un espace numérique scientifique francophone.

Directives des ministères et organismes de l'Administration

Le Ministère a reçu, des ministères et organismes sollicités au cours de l'année 2024-2025, les directives particulières qui précisent la nature des situations dans lesquelles l'utilisation d'une autre langue que le français sera acceptée lorsqu'elles sont permises par la *Charte*. Plus d'une centaine de directives ont été analysées, dont 43 qui ont été approuvées. Le Ministère a ainsi soutenu les ministères et organismes pour qu'ils procèdent à l'inventaire de leurs pratiques linguistiques puis à leur révision, pour favoriser l'utilisation exclusive du français dès qu'il est estimé possible et contextualiser adéquatement le recours aux différentes facultés prévues dans le cadre normatif. Il s'agit d'un élément essentiel de la mise en œuvre de l'exemplarité de l'État.

Campagne publicitaire ÇA

Dans la poursuite de la vaste campagne nationale de communication pour la défense, la promotion et la valorisation de la langue française qui s'est tenue au printemps 2023, le gouvernement du Québec a continué ses actions en lançant une seconde campagne de sensibilisation et d'appel à l'action en 2024-2025. Cette dernière se déclinait en deux volets : le premier, diffusé à l'automne 2024, s'adressait principalement à la population générale et visait à faire en sorte que la langue française puisse reprendre la place qui lui revient dans la société québécoise. Le second volet, diffusé en mars 2025, s'adressait quant à lui spécifiquement aux jeunes et montrait des influenceuses et des influenceurs québécois qui ont été mis au défi de faire briller la richesse et la créativité du français dans différents domaines.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

ENJEU 1 : DÉCLIN DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Orientation 1 : Stimuler la vitalité de la langue française

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
1.1 Mobiliser les organismes de l'Administration	1.1.1 Nombre d'organismes de l'Administration auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État qui se sont dotés d'un émissaire de la langue française	1 040	1 280	8
1.2 Valoriser la langue française	1.2.1 Nombre de personnes jointes par les initiatives de valorisation de la langue française soutenues par le Ministère	157 500	403 085	8

Orientation 2 : Protéger la langue française

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
2.1 Enrichir le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions	2.1.1 Nombre de nouveaux profils de compétences en français de métiers ou de professions réalisés dans le cadre du Référentiel québécois de profils de compétences en français des métiers et professions	55	55	9
2.2 Rehausser la connaissance de l'Administration relativement à ses obligations en matière d'exemplarité	2.2.1 Pourcentage des organismes de l'Administration visés par la Politique linguistique de l'État déclarant utiliser les outils en matière d'exemplarité	70 %	71 %	10

ENJEU 2 : PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Orientation 3 : Partager un milieu de travail motivant et stimulant

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
3.1 Offrir une expérience de travail mobilisatrice	3.1.1 Nombre d'activités de mobilisation	2	2	11

Orientation 4 : Améliorer les services aux partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2023-2024	Résultats 2023-2024	Page
4.1 Optimiser la gestion des subventions en francophonie canadienne	4.1.1 Taux de satisfaction des partenaires quant à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention	75 %	77,6 %	11

Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : DÉCLIN DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Orientation 1 : Stimuler la vitalité de la langue française

Objectif 1.1 : Mobiliser les organismes de l'Administration

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère soutient et accompagne près de 1 800 ministères, organismes gouvernementaux et organismes municipaux auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État (PLE) dans l'exécution des obligations qui leur incombent en vertu de la *Charte*.

Pour mobiliser les organismes de l'Administration, le Ministère a mis en place un réseau d'émissaires qui favorisera une culture commune d'exemplarité en matière de langue française ainsi que le sens des responsabilités du personnel de l'État québécois à l'égard du français.

Indicateur 1.1.1 : Nombre d'organismes de l'Administration auxquels s'applique la Politique linguistique de l'État qui se sont dotés d'un émissaire de la langue française

(Mesure de départ : 968 au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1 020	1 040	1 061	1 082
Résultats	1 097 (Cible atteinte)	1 280 (Cible atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La PLE confère au ministère de la Langue française la responsabilité de son application au sein de l'Administration. Pour ce faire, le Ministère s'appuie notamment sur la responsabilisation des organismes de l'Administration à l'égard du rôle central qu'ils doivent jouer en vue de la mise en œuvre cohérente de la *Charte* et de la PLE.

Au cours de la période 2024-2025, le Ministère a poursuivi les efforts en réalisant divers rappels sur l'importance de garder à jour un émissaire désigné par l'organisation, notamment lors des séances d'information ainsi que par l'entremise des communications et des infolettres transmises.

Ces actions ont permis de dépasser la cible du Ministère de 1 040 émissaires pour l'année 2024-2025.

Objectif 1.2 : Valoriser la langue française

Contexte lié à l'objectif : Conscient que le renforcement de la vitalité de la langue française requiert la mobilisation de tous les acteurs de la société québécoise, le Ministère entend appuyer des mesures qui encourageront la participation des citoyennes et des citoyens. À cet égard, il entend s'associer à différents organismes dans la réalisation de projets de valorisation de l'utilisation de la langue française dans tous les aspects de la vie en société.

Indicateur 1.2.1 : Nombre de personnes jointes par les initiatives soutenues par nos programmes de valorisation de la langue française

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	150 000	157 500	165 500	173 644
Résultats	155 569 (Cible atteinte)	403 085 (Cible atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Par l'entremise de ses programmes de soutien financier, le Ministère contribue à assurer la vitalité de la langue française dans tous les aspects de la vie en société. Les projets soutenus consistent notamment à faire participer la population à des activités de création, d'éducation et de sensibilisation.

Au cours de la dernière année, le Ministère a entre autres soutenu la tenue de deux événements grand public auxquels 260 000 personnes ont participé. Ces deux événements spécifiques expliquent l'écart avec la cible, faisant grimper le nombre de personnes jointes à 403 085 personnes.

Orientation 2 : Protéger la langue française

Objectif 2.1 : Enrichir le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions

Contexte lié à l'objectif : Le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions définit, pour chacun des profils, des tâches langagières essentielles à l'emploi et le niveau de compétence en français minimalement requis lors de l'entrée en fonction. Cet outil permet d'informer les personnes en emploi, les candidates et candidats à l'emploi, les immigrantes et immigrants qui envisagent de travailler au Québec et les employeurs sur les tâches langagières essentielles à l'emploi et sur le niveau de compétence en français minimalement requis lors de l'entrée en poste. Il permet aussi de soutenir l'élaboration de programmes et de services d'apprentissage du français.

Indicateur 2.1.1 : Nombre de nouveaux profils de compétences en français de métiers ou de professions réalisés dans le cadre du Référentiel québécois de profils de compétences en français des métiers et professions

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	140	55	49	25
Résultats	140 (Cible atteinte)	55 (Cible atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, la cible fixée à 55 nouveaux profils de compétences en français a été atteinte.

Ces profils représentent différents domaines d'emploi, notamment ceux des métiers de la construction, des ordres professionnels du domaine de la santé et de l'ingénierie. À partir de 2024-2025, et ce, jusqu'en 2026-2027, les cibles à atteindre diminuent par rapport à celle de 2023-2024, en raison des types de profils à créer, notamment ceux des professions régies par des ordres professionnels. En effet, les exigences minimales en matière de connaissance du français pour les profils qui sont créés au cours de cette période augmentent, de même que le temps requis pour les atteindre. Par exemple, le profil « infirmière » comporte 201 tâches langagières, comparativement à celui de « manutentionnaire », qui en compte 21.

Objectif 2.2 : Rehausser la connaissance de l'Administration relativement à ses obligations en matière d'exemplarité

Contexte lié à l'objectif : L'Administration doit, de façon exemplaire, utiliser la langue française, en promouvoir la qualité, en assurer le rayonnement au Québec de même qu'en assurer la protection. De plus, l'Administration doit, de la même façon, prendre les moyens nécessaires pour s'assurer de satisfaire aux obligations qui lui incombent en vertu de la *Charte*.

Le Ministère accompagne les organismes de l'Administration auxquels s'applique la PLE afin qu'ils s'assurent de satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu de la *Charte*.

Indicateur 2.2.1 : Pourcentage des organismes de l'Administration visés par la Politique linguistique de l'État déclarant utiliser les outils en matière d'exemplarité

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	60 %	70 %	80 %	85 %
Résultats	57 % (Cible non atteinte)	71 % (Cible non atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Au cours de l'année 2024-2025, le Ministère a poursuivi les efforts afin de faire connaître des outils facilitant la compréhension par les organismes de l'Administration de leurs obligations en matière d'exemplarité, notamment des guides et des trousseaux contenant de l'information générale et du matériel explicatif, un outil d'aide à la rédaction ainsi que huit infolettres envoyées périodiquement pour transmettre de brèves actualités sur des sujets ciblés.

Pour connaître le taux d'utilisation de ces outils, un sondage a été réalisé, du 15 janvier au 26 février 2025, auprès de l'ensemble des émissaires de la langue française désignés, à ce jour, par les ministères, organismes gouvernementaux et organismes municipaux auxquels s'applique la PLE.

Le Ministère continuera à sensibiliser les émissaires des organismes de l'Administration pour faire connaître les outils mis à leur disposition en matière d'exemplarité, et des partenariats seront renforcés avec le milieu associatif municipal pour faire connaître les outils auprès de leurs membres.

ENJEU 2 : PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Orientation 3 : Partager un milieu de travail motivant et stimulant

Objectif 3.1 : Offrir une expérience de travail mobilisatrice

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère reconnaît l'importance de la valorisation et de la reconnaissance du travail accompli de même que l'intérêt de la mise en place de mesures qui favorisent un milieu de travail motivant et qui permettent de faire vivre une expérience positive et stimulante à son personnel. Pour offrir une expérience de travail mobilisatrice, le Ministère s'appuie notamment sur les activités de mobilisation.

Indicateur 3.1.1 : Nombre d'activités de mobilisation

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	1	2	3	4
Résultats	2 (Cible atteinte)	2 (Cible atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le Ministère a tenu deux activités de mobilisation réunissant l'ensemble du personnel les 18 juin et 8 octobre 2024. Ces journées ont permis d'offrir des formations, d'échanger des informations ainsi que de tenir des activités de consolidation et de reconnaissance.

Dans le cadre de ces journées, les membres du personnel ont notamment pu assister à une formation sur la « collaboration d'équipe en mode hybride » et participer à un atelier d'une demi-journée sur la mobilisation, à la suite d'un sondage ministériel, afin de réaliser un plan d'action sur la mobilisation au Ministère.

Ces deux journées de mobilisation ont permis d'atteindre la cible d'activités de mobilisation fixée à 2 pour le présent exercice financier.

Orientation 4 : Améliorer les services aux partenaires

Objectif 4.1 : Optimiser la gestion des subventions en francophonie canadienne

Contexte lié à l'objectif : Le Programme d'appui à la francophonie canadienne (PAFC) est l'un des outils de mise en œuvre de la Politique du Québec en matière de francophonie canadienne qui vise à renforcer les liens entre les Québécoises et Québécois et les francophones d'ailleurs au Canada, ainsi qu'à accroître l'utilisation du français et la visibilité des cultures francophones au Canada. En complément du PAFC et en collaboration avec les bureaux du Québec au Canada, le programme Soutien aux activités en francophonie canadienne (ACTI) vise à octroyer à des organismes du Québec et des autres provinces et territoires des subventions pour des activités ponctuelles tenues au Québec ou dans une autre province ou un territoire du Canada qui comportent une dimension liée directement à la francophonie canadienne.

Une nouvelle plateforme informatique a été développée en 2023 pour recevoir et gérer les demandes de subvention pour le PAFC et les ACTI. Un des résultats attendus de cette plateforme était de rehausser l'expérience des demandeurs de subventions.

Indicateur 4.1.1 : Taux de satisfaction des partenaires quant à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	70 %	75 %	80 %	85 %
Résultats	72,8 % (Cible atteinte)	77,6 % (Cible atteinte)	-	-

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

La nouvelle plateforme de gestion des subventions a été mise en ligne au printemps 2023. Son implantation a demandé des ajustements lors des années financières 2023-2024 et 2024-2025, tant de la part des usagères et usagers que des équipes de gestion des programmes de financement. Des mises à jour de la plateforme ont également dû être effectuées.

Ces modifications ont porté fruit puisqu'en 2024-2025, le Ministère a sondé les organismes ayant déposé une demande pour mesurer leur taux de satisfaction par rapport à l'utilisation de la plateforme numérique de subvention et les résultats montrent que 77,6 % des organismes sont satisfaits (une augmentation de 4,8 points de pourcentage comparativement à 2023-2024). Poursuivant ses efforts d'amélioration continue, le Ministère prévoit effectuer au cours de la prochaine année de nouvelles mises à jour de la plateforme afin d'optimiser l'expérience des demandeurs de subventions.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Depuis sa création le 1^{er} juin 2022, le Ministère n'est pas assujéti aux articles 6 et 7 du chapitre II de la *Loi sur l'administration publique*. Il n'était donc pas tenu de produire ou de mettre à jour une déclaration de services aux citoyennes et citoyens en 2024-2025.

Néanmoins, l'évolution des mandats du Ministère a conduit le Secrétariat du Conseil du trésor à effectuer cette année une nouvelle analyse à la suite de laquelle il a confirmé que le Ministère devait dorénavant rendre publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services. Le Ministère a donc réalisé les travaux lui permettant d'adopter pour 2025-2026 sa déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens.

Suivi des plaintes

En 2024-2025, aucune plainte n'a été formulée concernant les services rendus par le Ministère.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiantes, des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité ²	2023-2024	2024-2025	Écart
Direction et administration	18	22	+ 4
Exemplarité de l'État et orientations stratégiques	35	44	+ 9
Promotion de la langue française, des partenariats et de la francophonie canadienne	46	50	+ 4
Total	99	116	+17

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les conditions et modalités prévues dans la [Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre](#). Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)	0,93	1,21	1,41

2. Les secteurs d'activité sont généralement liés à la structure administrative de l'organisation.

Nombre moyen de jours de formation par personne

	2022	2023	2024
Cadre	1,5	2,5	2,1
Professionnel	1,1	2,0	2,9
Fonctionnaire	2,3	2,2	2,4
Total³	1,6	2,2	2,5

Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne ⁴	513,00 \$	1 066,93 \$	1 186,98 \$

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employées régulières et d'employés réguliers (temporaires et permanents, excluant les titulaires d'un emploi supérieur), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement l'année financière, et le nombre moyen d'employées et d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employée ou l'employé, notamment les situations où elle ou il se voit imposer une décision. Cela comprend, par exemple, les mises à pied et les décès.

3. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.
4. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	Nombre 2022-2023	Taux (%) 2022-2023	Nombre 2023-2024	Taux (%) 2023-2024	Nombre 2024-2025	Taux (%) 2024-2025	Taux de la fonction publique (%) ⁵ 2024-2025
Retraite	0	0 %	0	0 %	1	1,0 %	2,0 %
Démission	0	0 %	2	2,8 %	1	1,0 %	3,1 %
Mutation de sortie	8	26,5 %	7	9,9 %	11	11,2 %	3,8 %
Total – Départ volontaire ⁶	8	26,5 %	9	12,7 %	13	13,2 %	9,0 %
Nombre moyen d'employées et d'employés durant la période de référence	30	s. o.	71	s. o.	98	s. o.	s. o.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise⁷ : la régionalisation de 5 000 emplois. Le projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 30 septembre 2024

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2024
4	0

- Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.
- Total des employées et employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné et ayant effectué une mutation de sortie.
- Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation, qui ne sont pas visés par le Plan.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 ⁸ (000 \$) (1)	Dépenses estimées au 31 mars 2025 ⁹ (000 \$) (2)	Écart (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2023-2024 ¹⁰ (000 \$) (4)
Direction et administration	9 959,6	7 367,4	(2 592,2)	7 910
Promotion, valorisation et protection de la langue française et de son statut	18 759,3	23 628,8	4 869,5	13 398
Sous-total	28 718,9	30 996,2	2 277,3	21 308
Mesures du Budget 2024-2025 intégrées au Fonds de suppléance	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Total	28 718,9	30 996,2	2 277,3	21 308

Principaux écarts et variations

L'écart entre les dépenses estimées 2024-2025 (2) et le budget de dépenses 2024-2025 (1) s'explique principalement par les dépenses effectuées à la suite du transfert des sommes en provenance du ministère du Conseil exécutif (MCE), conformément au décret 121-2024 du 7 février 2024, lequel confie au Ministère les effectifs, les activités et les programmes afférents aux nouvelles responsabilités du ministre de la Langue française en matière de francophonie canadienne.

La variation entre les dépenses estimées 2024-2025 (2) et les dépenses réelles 2023-2024 (4) s'explique également par les dépenses effectuées à la suite de sommes transférées du MCE, par la séquence des travaux de déploiement de l'enquête populationnelle sur les langues parlées effectuée par l'Institut de la statistique du Québec pour le Ministère, par le calendrier de diffusion de la campagne nationale de défense, de promotion et de valorisation de la langue française au Québec ainsi que par la dotation graduelle des effectifs du Ministère.

Direction et administration

L'écart entre les dépenses estimées 2024-2025 (2) et le budget de dépenses 2024-2025 (1) s'explique principalement par l'allocation décentralisée dans les secteurs de certaines dépenses de fonctionnement sous leur responsabilité, entre autres des mesures budgétaires de la campagne nationale de communication pour la défense, la promotion et la valorisation de la langue française et du Tableau de bord sur la situation linguistique au Québec.

8. Budget de dépenses 2024-2025 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2024-2025.
9. Dépenses préliminaires, car les travaux effectués dans le cadre de la préparation des comptes publics du gouvernement du Québec ne sont pas terminés.
10. Comptes publics 2023-2024, p. 266.

Promotion, valorisation et protection de la langue française et de son statut

L'écart entre les dépenses estimées 2024-2025 (2) et le budget de dépenses 2024-2025 (1) s'explique principalement par les dépenses effectuées à la suite des sommes transférées du MCE (voir *Principaux écarts et variations*).

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2024-2025

Type d'intervention	Investissements k\$	Dépenses k\$
Projet ¹¹	0,0 \$	0,0 \$
Activité ¹²	166,9 \$	957,7 \$
Total	166,9 \$	957,7 \$

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) fournit depuis le 1^{er} avril 2023 des services en ressources informationnelles au ministère de la Langue française. Ces services couvrent notamment les services-conseils et de réalisation de projets, le soutien à l'élaboration et la gestion des systèmes de mission, le soutien à la gouvernance des ressources informationnelles et la sécurité de l'information. Ils s'ajoutent à ceux déjà offerts par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN).

En 2024-2025, le Centre opérationnel de cyberdéfense (COCD) du MESS a apporté au Ministère son soutien dans la prise en charge des exigences en matière de cybersécurité en rendant disponibles des services centralisés, comme la gestion des incidents. De plus, l'accompagnement du COCD a permis au Ministère de préparer son cadre ministériel et son processus de gestion des risques en sécurité de l'information, de tenir à jour son registre des événements de sécurité et d'analyser les rapports d'activités de sécurité de l'information du MCN.

Conformément à son Plan stratégique 2023-2027 et à son Plan de transformation numérique 2023-2027, le Ministère a notamment réalisé des travaux en ressources informationnelles, dont le Référentiel québécois de profils de compétences en français de métiers et professions et le Tableau de bord sur la situation linguistique au Québec.

Grâce à ses deux principaux partenaires, le Ministère a amorcé, dans le respect des lois et des règles en vigueur, l'inventaire et la classification de sécurité des données numériques gouvernementales. Ces travaux serviront d'intrant à la désignation de sources officielles d'intérêt pour le gouvernement et contribueront à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de cybersécurité et du numérique 2024-2028 en favorisant la mobilité et la valorisation des données.

Les dépenses et investissements en ressources informationnelles du Ministère correspondent essentiellement aux coûts des travaux réalisés pour son compte par le MESS et le MCN.

11. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

12. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés¹³

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2023-2024 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	24 161	0	24 161	13,2	6,9	6,3
2. Personnel professionnel	135 614	628	136 242	74,6	22,6	52
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	26 278	206	26 485	14,5	8,9	5,6
Total	186 053	835	186 887	102,3	38,4	63,9

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

	Nombre	Valeur
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	2	93 875 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	1	86 925 \$
Total des contrats de service	3	180 800 \$

13. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

En s'appuyant sur la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 \(SGDD\)](#), le Ministère a produit le [Plan d'action de développement durable 2023-2028](#), dans lequel il énonce des engagements pour contribuer aux orientations et aux priorités gouvernementales en la matière.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	1. Évaluer la durabilité des interventions structurantes du Ministère	1.1 Proportion des interventions structurantes du Ministère qui ont fait l'objet d'une évaluation de la durabilité Mesure de départ : s. o.	60 %	100 % Cible atteinte

Détail des activités réalisées au cours de l'année

L'année 2024-2025 a permis de consolider un processus ministériel d'évaluation de la durabilité en utilisant l'outil d'évaluation de la durabilité conçu par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Cette démarche d'analyse intégrée permet d'évaluer et de bonifier les interventions structurantes du Ministère en fonction de thèmes, de critères ou de facteurs de durabilité.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.4.1. Augmenter la part des acquisitions responsables	2. Accroître la part des acquisitions responsables du Ministère	2.1 Proportion des acquisitions du Ministère qui ont des composantes responsables Mesure de départ : s. o.	25 %	100 % Cible atteinte

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Le Ministère a mis en place les moyens nécessaires pour que ses achats respectent les indicateurs d'acquisition responsable, c'est-à-dire les indicateurs environnementaux, sociaux et économiques développés par le MELCCFP et diffusés dans la SGDD. Les choix de consommation responsable du Ministère visent toutes les acquisitions effectuées au moyen du Système électronique d'appel d'offres, soit les contrats de plus de 25 000 \$. En 2024-2025, le Ministère a dépassé la cible fixée à 25 % en atteignant 100 % d'acquisitions responsables.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.7.1. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	3. Obtenir l'attestation ICI on recycle + de niveau performance de RECYC-QUÉBEC	3.1 Nombre d'attestations ICI on recycle + de niveau performance de RECYC-QUÉBEC obtenues Mesure de départ : s. o.	50 %	50 % Cible atteinte

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Au cours de l'année financière 2024-2025, le Ministère a obtenu de RECYC-QUÉBEC l'attestation ICI on recycle +, de niveau performance, pour ses espaces à bureaux de Québec. Le Ministère a su répondre aux mesures exigées par RECYC-QUÉBEC pour obtenir cette attestation. Ce programme de reconnaissance permet aux industries, commerces et institutions (ICI) de planifier et d'organiser leurs actions en matière de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.8.2. Augmenter la part modale du transport actif, collectif et alternatif à l'auto solo des employés de l'État	4. Former les nouveaux membres du personnel du Ministère à la mobilité durable	4.1 Pourcentage des nouveaux membres du personnel du Ministère ayant été formés à la mobilité durable Mesure de départ : s. o.	65 %	84 % Cible atteinte

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Le Ministère a invité l'ensemble de son personnel à remplir un questionnaire afin de parfaire ses connaissances sur l'enjeu de la mobilité durable. En 2024-2025, le Ministère a dépassé la cible fixée à 65 % en atteignant 84 % des nouveaux membres du personnel formés. Le Ministère souhaite encourager les membres de son personnel à changer leurs habitudes pour les harmoniser avec la vision de la SGDD, dont l'objectif est de générer des changements comportementaux et de nouvelles normes sociales.

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Le Ministère n'a reçu aucune recommandation de la commissaire au développement durable en 2024-2025.

4.3 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

En 2024-2025, aucune divulgation visant le Ministère n'a été rapportée.

4.4 Accès à l'égalité en emploi

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	8	13,1 %	11	12,0 %	15	13,4 %
Membres des minorités ethniques	3	4,9 %	5	5,4 %	7	6,3 %
Personnes handicapées	2	3,3 %	1	1,1 %	1	1 %
Personnes autochtones	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0 %
Femmes	39	64 %	61	66 %	72	64,3 %

À moins d'indications contraires de la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028¹⁴ :

- Membres des minorités visibles : 16,6 %
- Membres des minorités ethniques : 4,0 %
- Personnes handicapées : 2,4 %
- Personnes autochtones : 1,0 %
- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombre au 31 mars 2023	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2023 (%)	Nombre au 31 mars 2024	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2024 (%)	Nombre au 31 mars 2025	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Membres des minorités ethniques	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Personnes handicapées	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Personnes autochtones	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Femmes	2	25 %	4	44,4 %	6	55 %

À moins d'indications contraires sur la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2028¹⁵ :

- Membres des minorités visibles : 7,1 %
- Membres des minorités ethniques : 3,0 %
- Personnes handicapées : 0,5 %
- Personnes autochtones : 1,2 %

14. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

15. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, les personnes handicapées et les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

- Femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupes visés	Nombre de personnes visées
Actualité intranet – Journée internationale des personnes handicapées Actualité intranet – Semaine québécoise des personnes handicapées	Personnes handicapées	Tout le personnel
Actualité intranet – Soulignons la Journée nationale des peuples autochtones (invitation à différentes conférences virtuelles pendant la journée) Actualité intranet – Journée internationale des peuples autochtones	Autochtones	Tout le personnel
Actualités intranet – Mois de l'histoire des Noirs ; La diversité, une richesse ! ; Semaine québécoise des rencontres interculturelles 2024 Création d'une page intranet consacrée à l'équité, à la diversité et à l'inclusion	Membres des minorités visibles et ethniques	Tout le personnel

4.5 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

La Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif *Pour une réglementation intelligente*, adoptée en 2014 et mise à jour en 2022, s'inscrit dans l'ensemble des efforts du gouvernement visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises et à s'assurer que les projets de nature législative ou réglementaire sont correctement évalués et que leurs coûts sont réduits au minimum.

Lors de l'élaboration ou de la révision de composantes de son cadre légal et réglementaire, le Ministère contribue à la réduction de la charge administrative et financière des entreprises en respectant la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif.

Application de la règle du « un pour un »

Le Ministère n'est pas visé par l'exigence du « un pour un ». Conséquemment, aucune reddition de comptes n'est faite à cet effet.

Réalisations et résultats

Allègement réglementaire

Le projet de règlement modifiant principalement le *Règlement sur la langue du commerce et des affaires* a fait l'objet d'une analyse d'impact réglementaire.

Allègement administratif

Le Ministère n'est pas assujéti à l'exigence visant la réduction de 20 % du coût des formalités administratives. Conséquemment, aucune reddition de comptes n'est faite à cet effet.

Objectifs gouvernementaux de réduction du fardeau réglementaire et administratif

Le Ministère n'est pas visé par les cibles de réduction du fardeau réglementaire et administratif des entreprises.

Publications en matière d'allègement réglementaire

Analyse d'impact réglementaire du projet de règlement modifiant principalement le *Règlement sur la langue du commerce et des affaires* :

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/langue-francaise/fr/allegement-reglementaire/2024-05_AIR_reglement-langue-commerce-affaires.pdf

4.6 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Au cours de l'exercice, la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels du Ministère a assuré, lorsque requis, un rôle-conseil auprès des unités administratives en leur prodiguant des avis, notamment sur la circulation interne des renseignements personnels ou leur protection en matière de sondage.

Le Ministère a maintenu à jour la page de son site Web permettant la diffusion des documents et des renseignements visés par le *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*.

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
41

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
0 à 20 jours	38	0	0
21 à 30 jours	1	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	1	0	0
Total	40	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la <i>Loi</i> invoquées
Acceptée (entièrement)	11	0	0	s. o.
Partiellement acceptée	7	0	0	9, 23, 24, 31, 33(5), 34, 37, 48, 53, 54
Refusée (entièrement)	3	0	0	9, 31, 34, 37
Autres ¹⁶	19	0	1	1, 13, 48

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information
0	1

16. La catégorie « Autres » comptabilise, lorsqu'applicable, toute décision selon laquelle la totalité de la demande est irrecevable (*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels [Loi sur l'accès]*, art. 42 ou 95), inapplicable (*Loi sur l'accès*, art. 9) ou redirigée vers un ou d'autres organismes publics (*Loi sur l'accès*, art. 48). Elle comptabilise également toute décision selon laquelle aucun document visé par la demande n'est détenu (*Loi sur l'accès*, art. 1) ou tout autre type de situation, par exemple le désistement de la personne requérante.

4.7 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État ?	Oui
Si oui, énumérer cette ou ces mesures :	Information intégrée dans une page du site intranet ministériel et dans le bottin du personnel publié dans l'intranet Publication d'une actualité dans le site intranet ministériel Information rappelée dans un courriel à tout le personnel

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation ?	Oui
Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle ?	8
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	s. o.

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État ?	Oui
Si oui, énumérez cette ou ces mesures :	<p>Information intégrée dans une page du site intranet ministériel</p> <p>Information rappelée dans un courriel à tout le personnel</p>
<p>L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.</p> <p>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé ?</p>	0
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable ?	0

